

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT

Nombre de Membres : L'an deux mille vingt et le vingt-quatre du mois de novembre, à 19H
En Exercice : 19 **Le Conseil Municipal**, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la
Présidence de Monsieur Laurent INCHAUSPÉ, Maire
Présents : 18 **Présents** : MM et Mmes ARANGOÏS, DIRIBARNE, ELISSETCHE,
Votants : 19 ETCHEVERRY Martine, ETCHEVERRY Mattin, GOICOCHEA, HENRY, IDIART,
Dont procuration(s) : 2 INCHAUSPÉ, JEAN, LANS, LARRAMENDY, LARRE, PARIS-GETTEN,
URRUTY, URRUTY-ETCHEGOIN.
Convocation : **Absent(s)** : Thierry POUSSON (jusqu'à la délibération n°2020/6/9)
20/11/2020 **Ont donné pouvoir** : Emmanuel DUPLACEAU à Pascale URRUTY ETCHEGOIN (jusqu'à la
délibération n°2020/6/5) et
Xavier PIERRE à Isabelle JEAN
Madame Martine ETCHEVERRY a été élue secrétaire de séance.
Après lecture, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 septembre 2020 est
approuvé à l'unanimité.

N° d'ordre : 2020/6/1 - ADHESION A L'ASSOCIATION EUSKAL MONETA – MONNAIE LOCALE DU PAYS BASQUE

Le CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE d'adhérer à l'association Euskal Moneta – Monnaie locale du Pays Basque,

PROPOSE que soit rédigée une convention précisant,

- les actions d'Euskal Moneta à destination des habitants et acteurs socio-économiques de la commune,
- les actions de soutien de la Commune au développement de l'Eusko,
- les modalités d'acceptation de l'Eusko comme instrument de paiement dans certaines activités municipales faisant l'objet d'une régie de recettes,
- les modalités de participation de la Commune à la mise en circulation d'eusko.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention,

PRECISE que les crédits seront inscrits au budget communal.

Fait et délibéré à l'unanimité

N° d'ordre : 2020/6/2 - MA COMMUNE, MA SANTE – CONVENTION DE PARTENARIAT

Le CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE le principe de la signature d'une convention de partenariat avec l'association ACTIOM,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la signature de ladite convention de partenariat, ainsi qu'à toutes les formalités nécessaires à la mise en application de la présente délibération.

Fait et délibéré à l'unanimité

N° d'ordre : 2020/6/3 - REMISE PARTIELLE DE LOYERS SUR BIENS COMMUNAUX

Le CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE la remise gracieuse de deux mois de loyers sur l'exercice 2020, pour un montant total de 7 844,81€, se détaillant comme suit :

- | | |
|-----------------------------------|-------------|
| • Garaziko Pilota | -3 048,98 € |
| • Terres de Navarre | -3 600,00 € |
| • Amis du Chemin de Saint-Jacques | -800,00 € |
| • Gym Form | -333,33 € |
| • Argia (Yoga) | -62,50 € |

PRECISE que les crédits nécessaires à l'exécution de la présente sont prévus au Budget Primitif de l'année 2020.

Fait et délibéré à l'unanimité

ABSTENTIONS : 3 (Maitena DIRIBARNE, Isabelle HENRY, Xabi LARRE)

N° d'ordre : 2020/6/4 - INDEMNITE POUR LE GARDIENNAGE DE L'EGLISE 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

FIXE à 479.86 € l'indemnité pour le gardiennage de l'Eglise communale en 2020,

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente,

PRECISE que les crédits afférents à cette décision sont prévus au budget primitif 2020.

Fait et délibéré à l'unanimité

N° d'ordre : 2020/6/5 - PLAN DE FORMATION MUTUALISÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avis du Comité technique intercommunal,

ADOpte le plan de formation mutualisé.

Fait et délibéré à l'unanimité

Emmanuel DUPLACEAU rejoint la séance.

N° d'ordre : 2020/6/6 - CESSIOn DE TERRAIN DU CENTRE DE SECOURS DU SDIS 64

le CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE la cession à titre gratuit de la parcelle cadastrée A 1726p d'une superficie de 4 900 m² au bénéfice du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Pyrénées-Atlantiques (SDIS 64),

PRECISE que cette cession est assortie d'une clause de retour dans le patrimoine communal en cas de désaffectation ultérieure ou de changement de destination,

CONFIE aux services de l'Agence Publique de Gestion Locale des Pyrénées-Atlantiques le soin de rédiger l'acte en la forme administrative constatant le transfert de propriété,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer à recevoir et authentifier l'acte de cession.

Conclusions adoptées à l'unanimité

N° d'ordre : 2020/6/7 - APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **CONSEIL MUNICIPAL**,

APPROUVE le règlement intérieur du Conseil Municipal de SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT, tel qu'il figure joint à la présente.

Fait et délibéré à la majorité.

4 VOIX CONTRE (Maitena DIRIBARNE, Mattin ETCHEVERRY, Isabelle HENRY, Xabi LARRE)

N° d'ordre : 2020/6/8 - PARTICIPATION A L'EDITION DU LIVRE SUR JEAN BAPTISTE ETCHARREN DE SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT PAR ELKAR

Le **CONSEIL MUNICIPAL**

DECIDE d'allouer une subvention de 1 000,00 € aux éditions ELKAR dans le cadre de l'édition du livre de mémoire de Jean-Baptiste ETCHARREN à SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT,

PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2020.

Conclusions adoptées à l'unanimité

N° d'ordre : 2020/6/9 - ESSOR CYCLISTE BASQUE // EDITION 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL

ACCEPTE l'organisation sur le territoire de la Commune du départ et de l'arrivée de la Ronde du Pays Basque,

PRECISE que les services de la commune apporteront tout moyen utile à la bonne marche de l'événement,

DECIDE d'allouer à l'Association ESSOR CYCLISTE BASQUE une subvention de 2.000,00 € pour mener à bien ce projet,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention « d'accueil » de la-dite manifestation.

Conclusions adoptées à la majorité

14 voix POUR

3 CONTRE (Maitena DIRIBARNE, Mattin ETCHEVERRY, Isabelle HENRY),

1 abstention (Xabi LARRE)

Thierry POUSSON rejoint la séance.

N° d'ordre : 2020/6/10 - SUBVENTION CESTA PRO

Le **CONSEIL MUNICIPAL**,

DECIDE d'allouer une subvention de 1 000,00 € à l'association CESTA PRO,

PRECISE que les crédits nécessaires à l'exécution de la présente sont prévus au Budget Primitif 2020 de la Commune.

Fait et délibéré à l'unanimité

1 ABSTENTION (Isabelle HENRY)

N° d'ordre : 2020/6/11 - SUBVENTION MAYORGA ATHLETIC CLUB

Le **CONSEIL MUNICIPAL**,

DECIDE d'allouer une subvention de 500,00 € à l'association MAYORGA ATHLETIC CLUB,

PRECISE que les crédits nécessaires à l'exécution de la présente sont prévus au Budget Primitif 2020 de la Commune.

Fait et délibéré à l'unanimité

N° d'ordre : 2020/6/12 - SUBVENTION PERKAIN

Le **CONSEIL MUNICIPAL**,

DECIDE d'allouer une subvention de 1.764,00 € à l'association PERKAIN,

PRECISE que les crédits nécessaires à l'exécution de la présente sont prévus au Budget Primitif 2020 de la Commune.

Fait et délibéré à l'unanimité

N° d'ordre : 2020/6/13 - ELECTRIFICATION RURALE - Programme « Génie Civil Communications Electroniques Option A 2020 » - APPROBATION du projet et du financement de la part communale – Affaire n° 20TE013

Le **CONSEIL MUNICIPAL**

DECIDE de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SYNDICAT d'ENERGIE, de l'exécution des travaux.

APPROUVE le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

Montant des travaux T.T.C	38 928,85 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'oeuvre et imprévus	3 892,88 €
Frais de gestion du SDEPA	1 622,04 €
TOTAL	44 443,77

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

Participation de la commune aux travaux à financer sur emprunt par le Syndicat	42 821,73 €
Participation de la commune aux frais de gestion	1 622,04 €
TOTAL	44 443,77 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

ACCEPTE l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

TRANSMET la présente délibération au contrôle de légalité.

Fait et délibéré à la majorité

15 POUR

1 CONTRE (Mattin ETCHEVERRY)

2 ABSTENTIONS (Xabi LARRE et Isabelle HENRY)

Maitena DIRIBARNE n'a pas pris part au vote

**N° d'ordre : 2020/6/14 ELECTRIFICATION RURALE - Programme "FACE C 20203 »
APPROBATION du projet et du financement de la part communale – Affaire n°
18EF027**

Le CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SYNDICAT d'ENERGIE, de l'exécution des travaux.

APPROUVE le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

Montant des travaux T.T.C	195 375,58 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'oeuvre et imprévus	19 537,56 €
Actes notariés	3 105,00 €
Frais de gestion du SDEPA	7 500,00 €
TOTAL	225 518,14 €

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit

Participation FACE	64 000,00 €
T.V.A préfinancée par SDEPA	35 818,86 €
Participation de la commune aux travaux à financer sur emprunt par le Syndicat	118 199,28 €
Participation de la commune aux frais de gestion	7 500,00 €
TOTAL	225 518,14 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

ACCEPTE l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

TRANSMET la présente délibération au contrôle de légalité.

Fait et délibéré à la majorité

15 POUR

1 CONTRE (Mattin ETCHEVERRY)

2 ABSTENTIONS (Xabi LARRE et Isabelle HENRY)

Maitena DIRIBARNE n'a pas pris part au vote

**N° d'ordre : 2020/6/15 ELECTRIFICATION RURALE - Programme Rénovation EP
(DEPARTEMENT) 2020APPROBATION du projet et du financement de la part
communale – Affaire n° 20EP007**

Le CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SYNDICAT d'ENERGIE, de l'exécution des travaux.

APPROUVE le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

Montant des travaux T.T.C	48 336,72 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	4 833,67 €
Frais de gestion du SDEPA	2 014,03 €
TOTAL	55 184,42 €

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit

Participation Département	15 000,00 €
F.C.T.V.A.	8 722,07 €
Participation de la commune aux travaux à financer sur emprunt par le Syndicat	29 448,32 €
Participation de la commune aux frais de gestion	2 014,03 €
TOTAL	55 184,42 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

ACCEPTÉ l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal ainsi que la récupération des certificats d'énergie par le SDEPA lorsque les travaux sont éligibles.

TRANSMET la présente délibération au contrôle de légalité.

Fait et délibéré à la majorité

15 POUR

1 CONTRE (Mattin ETCHEVERRY)

2 ABSTENTIONS (Xabi LARRE et Isabelle HENRY)

Maitena DIRIBARNE n'a pas pris part au vote

N° d'ordre : 2020/6/16 SOLIDARITE AVEC LES COMMUNES DES ALPES-MARITIMES SINISTREES PAR LA TEMPETE ALEX

Le CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE d'allouer un don en témoignage de la solidarité qui l'anime, d'un montant de 500 € à l'Association des Maires des Alpes-Maritimes.

Fait et délibéré à l'unanimité

N° d'ordre : 2020/6/17 INSTAURATION D'UN APPEL A PROJET CITOYEN

Le CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE de l'instauration d'un Appel à Projet Citoyen avec attribution d'un soutien matériel et/ou financier aux projets sélectionnés,

APPROUVE les termes du projet de règlement annexé à la présente,

PRECISE que les crédits nécessaires à l'exécution de la présente seront prévus au Budget Primitif 2021,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente.

Fait et délibéré à l'unanimité

N° d'ordre : 2020/6/18 AGENDA 30 - ADHESION A L'ASSOCIATION « NOTRE VILLAGE »

Le CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE de l'élaboration d'un Agenda 30,

DECIDE d'adhérer à l'association Notre Village,

APPOUVE l'adhésion à la démarche de labellisation « Notre Village Terre d'avenir »,

SOLLICITE auprès du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine une subvention aussi élevée que possible pour mener à bien ce projet,

CHARGE Monsieur le Maire de signer tout acte nécessaires à l'exécution de la présente.

Fait et délibéré à la majorité

15 VOIX POUR

4 VOIX CONTRE (Maitena DIRIBARNE, Mattin ETCHEVERRY,

Isabelle HENRY, Xabi LARRE)

N° d'ordre : 2020/6/19 INTEGRATION DES TRAVAUX EFFECTUES EN REGIE

Le CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE des travaux effectués en régie et représentant une dépense de 183 605,62 €.

Fait et délibéré à l'unanimité
ABSTENTION : 1 (Xabi LARRE)

**N° d'ordre : 2020/6/20 DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET GENERAL
INTÉGRATION DES TRAVAUX EN RÉGIE**

Le CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE les virements liés à l'intégration des travaux de régie en section de fonctionnement.

Fait et délibéré à l'unanimité

N° d'ordre : 2020/6/21 DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET GENERAL

Le CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE les virements de crédits liés à la réimputation des Restes à Réaliser de la Régie de l'Eau.

Fait et délibéré à l'unanimité

**Le Maire,
Laurent INCHAUSPÉ.**